

4.3 - Retraites

La Réunion compte 60 600 personnes assujetties au régime général des retraites en 2008. Cet effectif progresse de 4 %, ce qui correspond à l'évolution annuelle moyenne des 60 ans et plus entre 1999 et 2006. Pour la même année, 26 500 personnes sont affiliées aux régimes de retraite de la fonction publique. Leur nombre augmente de 5 % par rapport à l'année 2007.

En 2008, le nombre de personnes percevant une allocation complémentaire permettant d'atteindre le "minimum vieillesse" passe pour la première fois sous le seuil des 30 000 allocataires. C'est un progrès par rapport à 2000 où la moitié des 60 ans et plus disposaient du minimum vieillesse comme seul revenu : en 2008, ils ne sont plus qu'un tiers. Cela signifie qu'actuellement, une personne âgée sur trois vit avec le minimum vieillesse. Les générations qui abordent actuellement l'âge de la retraite peuvent plus facilement justifier d'une carrière assortie de cotisations. Ce chiffre contraste toutefois avec la situation en métropole où cette allocation n'est perçue que par 5 % des 60 ans ou plus.

Le montant total des pensions distribuées en 2008 par les différents régimes de base s'élève à 1 100 millions d'euros, en augmentation de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Les régimes de la fonction publique, avec 597 millions d'euros représentent 46,1 % de l'ensemble des montants distribués.

Définitions :

Avantages contributifs : le calcul de la pension d'un retraité dépend, dans un premier temps, des cotisations qu'il a versées au cours de sa carrière auprès des différents régimes de retraite. Les droits qu'il a ainsi accumulés déterminent le versement de prestations appelées avantages contributifs.

Le minimum vieillesse est un montant de référence en dessous duquel un système de solidarité nationale entre en jeu afin de garantir aux personnes âgées un minimum de revenu. Au 1^{er} avril 2009, le minimum vieillesse est de 677,13 € par mois pour une personne seule.

L'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), mise en place au 1^{er} janvier 2007 est une prestation unique qui remplace progressivement l'ancien dispositif de solidarité envers les personnes âgées. Elle est accordée, sous conditions de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence, à l'âge de la retraite. Les sommes versées au titre de l'ASPA sont récupérables au décès de l'allocataire sur sa succession.

Sources :

- Caisse Générale de Sécurité Sociale.
- Trésor Public de La Réunion.
- Caisse des Dépôts et Consignations de Bordeaux (pour SASV, FSPOEIE, CNRACL).

Pour en savoir plus :

- "Les retraites" par Odile Dangerfield et Danièle Prangère dans "Données sociales", édition 1999, pages 418-426.
- "Disparités de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ?" par Carole Bonnet, Sophie Buffeteau et Pascal Godefroy dans "Économie et Statistiques n° 398-399, 2006.

NOMBRE DE PENSIONNÉS RETRAITÉS (*)

Principaux régimes de base	2000	2005	2006	2007	2008
Régime général	44 163	53 421	54 754	58 097	60 603
dont bénéficiaires de l'allocation supplémentaire	24 019	25 219	24 402	23 104	21 718
Régime des non-salariés agricoles	15 805	14 336	14 311	14 614	14 813
dont bénéficiaires de l'allocation supplémentaire	6 100	3 960	3 652	3 342	3 065
Régime de la fonction publique					
Fonctionnaires d'État et militaires	14 491	18 140	18 989	19 944	20 917
Autres fonctions publiques (**)	3 400	4 736	5 011	5 342	5 652
Allocation Spéciale Vieillesse	3 409	3 608	3 644	3 589	3 666
Ensemble des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire	33 528	32 787	31 698	30 035	28 449

(*) La somme des bénéficiaires des régimes de base n'a pas de sens puisque certains retraités peuvent relever de plusieurs régimes.

(**) Collectivités locales, fonction hospitalière et autres.

MONTANT DES PENSIONS ET RETRAITES VERSÉES

unité : millions d'euros

Principaux régimes de base	2000	2005	2006	2007	2008
Régime général					
Total des avantages distribués	272,2	353,8	368,5	394,0	418,6
dont avantages contributifs	163,7	238,1	253,9	276,3	295,0
dont allocation de solidarité (ASPA)	85,9	94,4	93,6	95,3	100,4
Régime des non-salariés agricoles					
Total des avantages distribués	55,2	63,7	63,7	65,2	65,8
dont avantages contributifs	33,9	44,4	45,3	47,8	49,3
dont allocation de solidarité (ASPA)	18,3	12,4	11,6	10,6	9,6
Régimes de la fonction publique					
Total des avantages distribués (1)	293,6	465,3	507,6	556,2	596,7
Service de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées					
Total des avantages distribués	22,0	25,3	26,0	26,1	27,1
Ensemble des régimes	643,0	908,1	965,8	1 041,5	1 108,2
Évolution sur l'année précédente (en %)	6,3	4,6	6,4	7,8	6,4

(1) ... par le Trésor, la CNRACL et le FSPOEIE.